



CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (2CA-SH)



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPÉCIALISÉES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA-SH)

SESSION 2017

Rectorat – DEC 2
Tél. : 02 31 30 15 52

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen du CAPA-SH est ouvert :

- aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ;
- aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

L'examen du 2CA-SH est ouvert :

- aux professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public, quel que soit leur corps ;
- aux maîtres contractuels ou agréés des établissements privés sous contrat du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération.

II – MODALITES D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions est ouvert du 3 octobre au 10 novembre 2016

1. Le dossier d'inscription doit être téléchargé sur le site Internet du Rectorat : : www.ac-caen.fr rubrique *Recrutement concours puis Examens et certifications*.

2. Il devra, complété et accompagné des pièces justificatives demandées, être déposé avant 17 H le jour de la clôture des inscriptions ou posté ce même jour au plus tard avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

RECTORAT – DEC2 (guichet 2)
168 rue caponière
BP 46184
14061 CAEN CEDEX

Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une option.

3. **Le mémoire professionnel** envoi en **format numérisé en 1 seul fichier et en PDF**, au plus tard le **26 avril 2017 à 17 heures** par mail à l'adresse dec2-1@ac-caen.fr, **une page de garde à utiliser sera envoyée par mail début avril**.

4. **pour l'option B**, la compétence en braille est préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant à l'option B, agréé par le Ministère de l'Éducation nationale. Cette attestation est obligatoire. **L'attestation devra parvenir au Rectorat service DEC 2 avant la date des épreuves.**

III - EXAMEN

Les épreuves se déroulent en situation, a priori au cours du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

Tous renseignements complémentaires peuvent être communiqués par le rectorat de l'académie de Caen - division des examens et concours,
DEC2 - Tél. : 02.31.30.15.52 ; courriel : dec2-1@ac-caen.fr